



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 AVRIL 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le jeudi 7 avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2016

Présents : Mme ALBAS Christelle, M. ALEMANY Fabien, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. CONSTANS Frédéric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : Néant ;

Mme SAUTEREAU Chantal est élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vote des Comptes Administratifs 2015 de la commune et de l'assainissement (M14/M49).

M. LLAMBRICH, Secrétaire Général, présente les Comptes Administratifs de la Commune et du service « assainissement » en s'appuyant notamment sur les documents comptables du Trésorier de Gignac.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil afin que l'Assemblée puisse réglementairement voter les comptes administratifs 2015.

M. ROUQUET, 1^{er} Adjoint, préside alors la séance et propose aux conseillers de procéder au vote des comptes administratifs 2015 de la Commune et de l'Assainissement.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention :

VOTE : les Comptes Administratifs 2015 de la commune et de l'assainissement (M14/M49).

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend de droit la présidence de la séance. Il remercie les conseillers pour leur confiance.

2/ Vote des Budgets Primitifs 2016 de la commune et de l'assainissement (M14/ M49).

M. LLAMBRICH, présente les projets de budgets pour cette année 2016. Il commence par le budget d'assainissement, et poursuit avec le budget de la Commune en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement de chaque budget.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : les Budgets Primitifs 2016 de la commune et de l'assainissement (M14 – M49).

3/ Affectation des résultats au Budget Primitif 2016 (Budget Principal).

M. LLAMBRICH, indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2015 au Budget Principal font apparaître un excédent en investissement de 539.146,62 € et un excédent de fonctionnement de 180.803,24 €.

M. BERTOLINI, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 80.803,24 €.

ACCEPTE : de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement la différence sur 180.803,24 € soit 100.000,00 €.

REPORTE : l'excédent d'investissement d'un montant de 539.146,62 € sur le compte 001.

4/ Affectation des résultats au Budget Primitif 2016 d'assainissement (M49).

M. LLAMBRICH, indique au Conseil Municipal que les résultats de clôture de l'année 2015 au Budget d'Assainissement font apparaître un excédent en investissement de 77.001,04 € et un excédent de fonctionnement de 38.161,22 €.

M. BERTOLINI, demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement : 30.000,00 €.

ACCEPTE : de reporter au compte 002 de la section de fonctionnement la différence sur 38.161,22 € soit 8.161,22 €.

REPORTE : l'excédent d'investissement d'un montant de 77.001,04 € sur le compte 001.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2016.

M. BERTOLINI, présente à l'Assemblée l'état 1259 concernant la notification des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2016. Il explique que la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) a baissé de 30.000 € ces 3 dernières années. Il propose aux conseillers d'augmenter les impôts pour compenser partiellement cette perte et éviter une augmentation brutale dans les années à venir.

Mme LANDES, indique qu'elle est opposée à une augmentation des impôts cette année car elle explique que celle-ci n'est pas nécessaire à l'équilibre du budget. Elle ajoute qu'elle n'est pas opposée au principe de voter une année, une augmentation importante des impôts dans la mesure où celle-ci se justifie par la réalisation de travaux.

M. ROUQUET, dit qu'il ne partage pas ce point de vue et ajoute qu'il est préférable pour une bonne gestion du budget d'augmenter les impôts progressivement et modérément plutôt que d'augmenter brutalement une année pour rattraper le retard.

M. BERTOLINI, demande aux conseillers de se prononcer sur le principe d'une augmentation des impôts.

Mme ANDRZEJEWSKI, M. CANCHY, M. GARCIA, Mme GELLY, Mme LANDES, M. MAVIGNER, Mme SAUTEREAU, Mme YAHIAOUI, soit 8 voix, votent « CONTRE » une augmentation d'impôt.

Mme ALBAS, M. ALEMANY, M. BERTOLINI, M. CONSTANS, M. GELY, Mme GUIZARD, M. ROUQUET, soit 7 voix, votent « POUR » une augmentation d'impôt.

Le Conseil ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE : de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux votés Pour 2015	Taux votés pour 2016	Bases prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Habitation	11,09 %	11,09 %	1.473.000	163.356
Foncier Bâti	14,81 %	14,81 %	943.000	139.658
Foncier Non Bâti	69,23 %	69,23 %	26.400	18.277
			TOTAL :	321.291

6/ Vote du taux de la redevance d'assainissement 2016.

M. BERTOLINI indique à l'Assemblée qu'il n'y a pas pour cette année de nécessité à augmenter le taux de la redevance d'assainissement pour équilibrer le budget primitif 2016. Il rappelle que le prix du mètre/cube d'eau voté en 2015 était de 0,89 € et demande au Conseil de se positionner.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de ne pas augmenter le taux de la redevance d'assainissement.

DIT : que le prix reste fixé à **0,89 €/m3**.

7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2016.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de voter comme chaque année le montant des subventions allouées aux diverses associations :

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité, de porter au Budget Primitif 2016 les subventions suivantes :

- article 657362	C.C.A.S.	:	3.200,00 €
- article 657401	ASMPV (Club de Football)	:	500,00 €
- article 657402	Foyer Rural	:	2.000,00 €
- article 657403	Restaurants du Cœur	:	500,00 €
- article 657404	Anciens Combattants	:	230,00 €
- article 657405	Coopérative Scolaire	:	1.000,00 €
- article 657406	sorties scolaires annuelles	:	1.690,00 €
- article 657408	Comité des Fêtes	:	2.000,00 €
- article 657409	Association Sportive Collège de Montarnaud	:	100,00 €
- article 657410	Association « Homo Ludens » (Ludothèque)	:	1.350,00 €

Mme LANDES et M. GELY précisent qu'ils ne participeront pas au vote de la subvention au profit de « l'Association pour les Elèves St Paulais ».

DECIDE : à l'unanimité, moins deux abstentions, de porter au Budget Primitif 2016 la subvention suivante :

- article 657407	Association pour les élèves St Paulais	:	500,00 €
------------------	--	---	-----------------

8/ Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.) pour le goûter du carnaval 2016.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote d'une subvention exceptionnelle au profit de « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.) pour organiser le goûter du carnaval 2016.

Mme LANDES et M. GELY précisent qu'ils ne participeront pas au vote de cette question.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions,

ACCEPTE : de verser à « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.), une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € (DEUX CENTS EUROS) pour organiser le goûter du carnaval 2016.

DIT : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 sur le compte 657412.

9/ Vote d'une subvention exceptionnelle pour le projet de « classe découverte » à Malibert des élèves de Maternelle (Moyenne et Grande section), de C.P.-CE1 et de CE1-CE2.

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le vote d'une subvention exceptionnelle pour le projet de « classe verte » à Malibert des élèves de trois classes de l'Ecole Suzanne St Julien. Il s'agit de la classe de Maternelle (Moyenne et Grande section), de C.P.-CE1 et CE1-CE2. Il précise que par courrier en date du 18/02/2016, M. Gilles BRUSSET, Directeur de l'Ecole, présente le projet de classe découverte et sollicite une participation de la Mairie d'un montant de 600,00 € pour les trois classes.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : de verser à l'Ecole Suzanne St Julien, exceptionnellement pour cette année 2016, une subvention d'un montant de **600,00 €** pour participer au projet de « classe découverte » des élèves de Maternelle (Moyenne et Grande section), de C.P.-CE1 et de CE1-CE2.

DIT : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 sur le compte 657411.

10/ Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 12 avril 2016

le Maire

Jean-Pierre BERTOLINI





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu **le JEUDI 7 AVRIL 2016 à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Vote des Comptes Administratifs 2015 de la commune et de l'assainissement (M14/M49).
- 2/ Vote des Budgets Primitifs 2016 de la commune et de l'assainissement (M14/ M49).
- 3/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2016 (Budget Principal).
- 4/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2016 d'assainissement (M49).
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2016.
- 6/ Vote du taux de la redevance d'assainissement 2016.
- 7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2016.
- 8/ Vote d'une subvention exceptionnelle pour le projet de « classe découverte » à Malibert des élèves de Maternelle (Moyenne et Grande section), des élèves de C.P.-CE1 et CE1-CE2.
- 9/ Vote d'une subvention exceptionnelle au profit de « l'Association Pour les Elèves st Paulais » (A.P.E.P.) pour le goûter du carnaval 2016.
- 10/ Questions diverses

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A St Paul et Valmalle, le 29/03/2016
Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI

